

SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de septembre en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Michel Cameron

Absent : Berchmans Dancause

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 55 citoyens et de Radio-Canada.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 02 août 2005
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Recettes et dépenses
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - États financiers au 31 mai 2005
 - Affectation du solde budgétaire non utilisé

Réfection de la toiture

 - Soumission(s) pour travaux
 - Mandat de surveillance des travaux

Récupérateur de chaleur sur compresseur # 3

 - Soumission(s)
- 5) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (31/08/2005)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier de M. Claude Laroche, lot 380-P
 - Demande de modification au règlement de zonage 355-2005
 - Dossier de M. Denys Hébert, zone 78-A
 - Autre(s)
 - Modification à la verbalisation (côte des Sous-Bois)
 - Modification au règlement des permis et certificats 354-2005 (document sur le littoral)
 - Félicitations à M. Claude Garneau
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Démission de M. Steve Vézina
- 7) Voirie
 - Lignage des chemins et rangs
 - Acceptation des travaux et paiement

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

Dépôt à neige

- Relocalisation

Réseau d'éclairage public

- Soumission(s) - Renouvellement du contrat d'entretien

Projet de développement résidentiel, commercial et industriel # 501674
(rues Laurier, Leclerc & Desrochers)

- Soumission(s) et autorisation au promoteur de débiter les travaux

Projet de développement de la rue Marcel-Faucher # 501674

- Participation municipale au projet

Avis de motion

- Modification au règlement numéro 333-2004 (circulation et signalisation)

8) Parc Jean-Guy Fournier

- Modules de jeux – Acceptation des travaux et paiement

Aménagement du terrain de soccer

- Travaux
- Financement

9) Varia

- Rang Petit-2 (non officialisé par la toponymie)
- Patrick Lemay

Période de questions

Levée de l'assemblée

221-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire demande qu'une période de questions de trente minutes soit permise avant les délibérations du point suivant ; M. Sylvain Boulianne demande d'ajouter dans le varia le sujet suivant « Patrick Lemay ». Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et tenant compte des ajouts demandés.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE TRENTE MINUTES

Le Groupe Respires est présent à cette assemblée, dépose une pétition de résidants et demande la parole relativement à la future porcherie de M. Robert Paré. Voici les principales interrogations, inquiétudes et autres commentaires soulevés :

Résidante et résidant du 2^e rang Est

- Date d'attestation de conformité du projet par la municipalité : juillet 2005.
- La demande d'un c.a. est déjà inscrite au registre public du ministère de l'environnement.
- Pourquoi le projet porcin n'a pas été divulgué à la session du mois dernier? Une demande au M.A.M. R. pour savoir si l'attestation peut-être divulguée et les détails du projet...attente de réponse par la municipalité.
- Rumeur de prolongement du rang 4 Est/ Qui paiera la facture? Une demande écrite de M. Robert Paré devra être faite à la municipalité, suivant une rencontre avec le maire.
- Le maire invite l'UPA, la municipalité et le Groupe Respires pour analyser les orientations à prendre (cohabitation).
- Le maire rappelle que 5 conditions peuvent être imposées au promoteur.
- Qu'une commission sera formée pour une assemblée publique.
- La soirée d'information ne peut bloquer le projet actuel.

Résidante de la route Marie-Victorin

- Inquiète de l'avenir de Sainte-Croix
- Ferme vendue à gros prix.
- Seuls des intégrateurs peuvent acquérir.
- Sainte-Croix invite les gens à s'installer... les porcheries s'installent.
- Que Sainte-Croix se donne une politique de développement.

Résidant du 2^e rang Est

- Rumeur de porcherie / Apprend que le conseil était au courant / Le conseil peut changer les choses / Il est partant pour une rencontre avec l'UPA, la municipalité et le Groupe Respires / Décider ensemble où établir les porcheries.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

M. Denis Paquet, président de l'UPA

- Ne peut quand même pas bloquer tous les projets surtout où le projet actuel s'installe. Il accepte de participer aux rencontres.
- Le conseil ne veut pas faire de zonage de production.

Autres résidants

- Qu'est-ce qui se passe au conseil?
- Les autres élus doivent avoir aussi droit de parole.
- Établir des critères d'acceptabilité sociale et viable pour Sainte-Croix (30 agriculteurs) / À définir.

Avis des conseillers

Sylvain Boulianne : - Il faut qu'il y ait discussion de l'impact sur l'environnement. Félicite la démarche du Groupe Respires pour s'exprimer.

- Jean-Pierre Ducruc : - Deux positions :
- Légalisme / Paix sociale menacée.
 - Conciliation et cohabitation.
- Va falloir quand même s'entendre sur les projets.

222-2005

PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 02 août 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

223-2005

COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES D'AOÛT 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 JUILLET AU 27 AOÛT 2005	DIRECTEUR GÉNÉRAL	5,624.05
	ADMINISTRATION	4,276.26
	POMPIERS VOLONTAIRES	5.15
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	969.92
	INSPECTEUR MUNICIPAL	1,566.16
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	4,017.35
	CONCIERGE	1,044.01
	MONITRICES	2,081.96
	COORDONNATRICE LOISIRS	1,257.23
	MAINTENANCE T/JEUX	1,393.74
	AVANTAGES SOCIAUX	3,157.02
SOUS-TOTAL	25,392.85	

COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITÉ PAGETTE	MESSAGERS INCENDIE	240.72
BÉTON LAURIER INC.	BLOCS DE BÉTON DESTINÉS À LA RUE DU BATEAU	540.62
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	295.79
CATHERINE LABRECQUE, NOTAIRE	REMB. 3 ^E VERSEMENT TAXES 2005 PAYÉ EN DOUBLE (MICHEL AUGER)	338.08
COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES	NETTOYAGE PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ	276.00
DISTRIBUTION HQ INC.	ENTRETIEN MACHOIRES DE VIE	951.84
EMCO	PIÈCES AQUEDUC	25.53
	PIÈCES AQUEDUC	25.53
ENTRETIEN ML	CONTRAT DÉBROUSSAILLAGE 2005	4,936.87
FILTRUM	VÉR. VALVE MODULANTE U E/POT.	522.33
	VÉR. DU SYSTÈME U E/POT.	867.29

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

FLEURS DE LAURIER INC.	FLEURS DÉCÈS M. GASTON LECOURS	100.07
GRAPHICOLOR	T-SHIRT T/JEUX	37.90
GROUPE CASTONGUAY INC.	VÉR. ÉLECTRICITÉ U E/POT. RÉP. ÉCLAIRAGE EXT. U E/POT.	91.45 154.65
HYDRO-QUÉBEC	STATION SAINT-ÉDOUARD ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN GARAGE MUNICIPAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION E/POTABLE R. GARNEAU ASCENSEUR CHALET O.T.J. DÉGRILLEUR	2,196.15 105.46 777.33 56.64 499.77 1,427.97 107.41 197.82 163.48
JOHN MEUNIER INC.	LAMPE U E/POT. (RÉP. APPAREIL)	225.10
LAGACÉ & FRÈRES	RAPIÉÇAGE COIN RUE DU BATEAU & PRINCIPALE	431.34
MINI MOTEUR R.G.	ENTRE. ET REP. CASERNE INCENDIE	41.24
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	AVIS DE MUTATION	36.00
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JUILLET 2005	5,378.14
POSTES CANADA	TIMBRES (AVIS MUNICIPAL)	101.21
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE CIMENT & ATTACHE VOIRIE COUTEAU & HORLOGE INCENDIE	139.38 -16.86 2.28 10.09 16.39 20.00
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JUILLET 2005	3,266.72
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	RÉCUPÉRATION DES VERTS RÉCUPÉRATION DES VERTS	416.32 204.58
SERVICES BUREAUCOM	LOCATION PHOTOCOPIEUR (COPIES)	247.36
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JUILLET 2005	221.03
TÉLUS QUÉBEC	USINE E/POTABLE SERVICE TÉLÉPHONIQUE	59.37 817.09
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGER VOIRIE MESSAGER VOIRIE	42.75 17.07
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE ÉQUIPEMENTS	-6.97 85.00 90.02 91.01 21.51
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	19,809.39
	SOUS-TOTAL	49,703.74

COMPTES À PAYER D'AOÛT 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	INSPECTION ET RECHARGE INC.	37.96
ACKLANDS GRAINGER INC.	BOUTEILLE GAZ INCENDIE	296.29
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	ENTRETIEN ASCENSEUR (3 MOIS)	524.51
BERGERON & PARIZEAULT NOTAIRES	HON. PROF. BAIL MRC TERRAIN LOT 133-60	452.08
BUROCOM ENR.	POUDRE PHOTOCOPIEUR	100.07
CAMPING BELLE-VUE INC.	SORTIE T/JEUX	42.00
CLAUDE GARNEAU	EAU (INCENDIE)	48.00
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.	PART. FINANCIÈRE RES. # 270-2004 & 271-2004 (2 ^{IE} ME VERSEMENT)	12,000.00
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	SUPPLÉMENT CONTRAT DÉNEIG. 05 RUE FAUCHER RÉP. CÔTE DU BATEAU & NET- TOYAGE SITE VIDANGE	411.00 368.08
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT INCENDIE	25.02
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE GESTION SOLA-MAY INC.	INT. RÉGL. 209-1994 PAVAGE LAR. ESSENCE CAMION INCENDIE	582.00 60.01

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE SEPTEMBRE 2005	832.62
GROUPE CASTONGUAY INC.	RÉP. POMPE # 1 U E/POTABLE	60.96
GROUPE CCL	PERMIS URBANISME	81.67
HYDRO-QUÉBEC	INCENDIE	188.82
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	46.12
	STATION E/USÉES RUE LAFLEUR	95.70
	USINE E/POTABLE	1,840.66
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	AVIS MUNICIPAL # 44	266.86
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES U E/POT.	525.99
KORVETTE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	23.93
	CISEAU USINE E/POTABLE	3.44
LA PLAGE LAC SAINT-JOSEPH	SORTIE T/JEUX	191.50
LE JOURNAL DE QUÉBEC	PUBLICITÉ MARCHÉ AUX PUCES	29.62
LE NOUVEAU PARC AQUARIUM DU QUÉBEC	SORTIE T/JEUX	173.95
LE PEUPLE	PUBLICITÉ MARCHÉ AUX PUCES	16.97
LES DÉBROUILLARDS	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	22.04
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	MISE À JOUR CODE CIVIL & PROCÉDURE CIVILE	71.69
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	201.75
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	26.70
LOISIRS ET CULTURE ST-APO	COURS SECOURISME T/JEUX	135.00
MEUNERIE GÉRARD SOUCY INC.	CHAUX HYDRATÉE	17.25
MILOT STÉPHANE	DÉPLACEMENT DIVERS AOÛT 2005 ET REMPLACEMENT TÉLÉAVERTISSEUR	106.85
PETITE CAISSE (NATHALIE BOLDUC)	RENFOUEMENT (PILES & CRÈME À CAFÉ)	9.69
PETITE CAISSE (LOISIRS)	RENFOUEMENT (VIDÉO, BIENS NON DURABLES & PAPETERIE)	177.21
PITNEY BOWES	TIMBRES	15.00
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	RÉP. URINOIR C/COMM.	109.32
	RÉP. ENTRÉE D'EAU U E/POT.	113.43
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	692.35
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	993.96
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	MEMBRANE GÉOTEXTILE, PRUCHE & CLOUS LOISIRS	1,145.70
	MEMBRANE GÉOTEXTILE LOISIR	90.64
	CALCIUM VOIRIE	229.68
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	22.96
	AMPOULE VOIRIE	4.59
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE & T/JEUX	78.54
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE AOÛT T/JEUX	143.31
	LOCATION CONTENEUR	59.93
	SERVICE JUILLET DÉGRILLEUR	42.74
	SERVICE SEPTEMBRE	8,057.46
RÉNOVATION BRICOLAGE	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	29.92
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	67.65
	PAPETERIE	12.64
	PAPETERIE	39.88
	CRÉDIT PAPETERIE	-9.01
	PAPETERIE VOIRIE & URBANISME	45.99
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	LOC. LAVEUSE TAPIS C/COMM.	59.21
TÉLUS QUÉBEC	USINE E/POTABLE	58.55
TRANSPORT TILLY INC.	TRANSPORT SORTIE T/JEUX	580.87
	TRANSPORT SORTIE T/JEUX	322.07
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	47.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	92.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	67.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	99.55
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	21.00
US FILTER	PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR POMPES DOSEUSES E/POTABLE	559.75
	SOUS-TOTAL	33,987.69
	GRAND TOTAL	106,084.28

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Code Budgétaire	Budget Actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-19000-940	0	300	300	02-19000-412	600	300
02-32000-525	3,600	4,282	4,525	02-32000-341	250	0
				02-32000-411	300	0
				02-32000-421	375	0
02-41200-331	2,455	2,866	3,155	02-41201-411	2,000	1,300
02-52000-963	29,444	34,734	36,144	02-70130-959	100,060	93,360
02-61000-670	500	1,231	1,300	02-61000-419	1,500	700
02-70120-660	1,250	2,970	3,250	02-70120-140	19,255	17,255
02-70150-411	0	850	850	02-70150-526	3,500	2,650
02-70150-412	0	407	425	02-70150-140	3,600	3,175
02-70151-526	300	860	900	02-70150-526	2,650	2,050
02-70152-140	1,000	2,308	3,050	02-70150-526	2,050	0
	38,549		53899		136,140	120,790

15,350. \$

-15,350. \$

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 16-2005 À 17-2005.

224-2005

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 31 août 2005 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

225-2005

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES D'AOÛT 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 JUILLET AU 27 AOÛT 2005	GÉRANT D'ARÉNA	2,173.08
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	1,104.48
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	2,281.45
	AVANTAGES SOCIAUX	812.31
	SOUS-TOTAL	6,371.32

COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICE JUILLET 2005	46.82
	CELL. SERVICE AOÛT 2005	47.76
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	1,100.14
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JUILLET 2005	1,813.83
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JUILLET 2005	1,091.90
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JUILLET 2005	35.97
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	247.39
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	4,423.81

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

COMPTES À PAYER D'AOÛT 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ÉQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD INC.	INSP. ANNUELLE SYSTÈME D'EXTINCTION	147.69
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE SEPTEMBRE 2005	465.45
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	CORDE DE RÉPARATION	38.99
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	TIMBRES (DEVIS TOITURE) REMB. PARTICIPATION MUN. SALAIRES D'AOÛT 2005 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 250.71 \$)	8.31 31,814.51
PLAMONDON GÉRALD	DÉPLACEMENT DIVERS JUILLET ET AOÛT 2005	172.72
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	352.68
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES VIS BOIS VIS BOIS VIS PLANCHER PEINTURE INTÉRIEUR PIÈCES & ACCESSOIRES VIS BOIS PIÈCES & ACCESSOIRES PIÈCES & ACCESSOIRES RUBAN HOCKEY CRÉDIT RUBAN HOCKEY PIÈCES & ACCESSOIRES	136.17 17.35 23.17 4.47 19.50 82.30 16.29 43.90 16.39 31.74 -31.74 66.96
SERVI-GLACES 2000 ENR.	LAVER CONTOUR PATINOIRE	851.19
STATIONNEMENT P.R.	PEINTURER POTEAUX LUMIÈRES	575.12
TRANSCONTINENTAL MÉDIA S.E.N.C.	APPEL D'OFFRES RÉFECTION TOITURE	624.36
	SOUS-TOTAL	35,477.52
	GRAND TOTAL	46,272.65

226-2005

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 31 août 2005 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

227-2005

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2005

Les états financiers sont remis à chacun des membres du conseil.

M. Michel Routhier commente les états financiers.

Recettes : 211 014. \$
Emprunt à long terme : 30 000. \$

Sous-total : 241 014.\$

Dépenses :

Administration et opérations : 259 217. \$
Immobilisations : 39 982. \$

Sous-total : 299 199. \$

Participation municipale : (58 185. \$)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

228-2005

AFFECTATION DU SOLDE BUDGÉTAIRE NON UTILISÉ

ATTENDU que le déficit réel d'exercice au 31 mai 2005 est inférieur de 35 000.00 \$ à celui originalement prévu;

ATTENDU QUE ce solde est donc disponible à l'état des activités financières de la municipalité du poste budgétaire 02-70130-959 et se traduira donc en un surplus budgétaire;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser :

QU'un montant de 25 000.00 \$ du fonds des activités financières de la municipalité, poste numéro 03-30007-000, soit affecté à un fonds réservé appelé «loisirs en général», poste budgétaire numéro 55-91904-000.

QU'un montant de 10 000.00 \$ du fonds des activités financières de la municipalité, poste numéro 03-30007-000, soit affecté à un fonds réservé appelé «centre des loisirs», poste budgétaire numéro 55-91906-000.

QU'un transfert budgétaire d'autant afin de procéder soit fait du poste budgétaire numéro 02-70130-959 au poste budgétaire numéro 03-30007-000.

RÉFECTION DE LA TOITURE

229-2005

SOUSSION(S) POUR TRAVAUX

Sept (7) soumissions reçues :

➤ Toitures Quatre-Saisons inc.	135 532.81 \$
➤ Toitures Jules Chabot inc.	139 640.35 \$
➤ Toitures Kingsey inc.	147 116.98 \$
➤ Toitures Aubé inc.	149 244.94 \$
➤ Entreprise C.V. Dionne inc.	163 335.50 \$
➤ Couvertures Victo 2000 inc.	169 086.75 \$
➤ Les Entreprises J. Chabot inc.	175 873.23 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL EST PROPOSÉ par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Toitures Quatre-Saisons inc. pour le prix de 135 532.81 \$, incluant toutes taxes.

QUE Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

230-2005

MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Deux (2) soumissions reçues :

Par jour	Insp. continue	Insp. partielle	R. final
➤ Laboratoire d'inspection de couvertures L.I.C. inc.	407.00 \$	295.00 \$	150.00 \$
➤ Inspec-Sol inc. (déplacement en sus : ± 38. \$/visite)	360.00 \$	260.00 \$	200.00 \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

IL EST PROPOSÉ par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat de surveillance continue à Laboratoire d'inspection de couvertures L.I.C. inc. pour le prix de 407.00 \$/jour, en sus du rapport final et des taxes.

QU'un maximum de 3 visites est autorisé, selon les besoins et à la discrétion du directeur des loisirs.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR SUR COMPRESSEUR # 3

231-2005

SOUSSION(S)

Une (1) soumission reçue :

	Prix équipement	Prix budgétaire Main-d'œuvre et autres
Cimco Réfrigération	3,200.00 \$	1,200.00 \$

Les taxes sont en sus des prix indiqués.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accorder le contrat d'achat à Cimco Réfrigération pour le prix de 3,200.00 \$, en sus de la main-d'œuvre et des taxes applicables, le tout selon l'offre datée du 2 septembre 2005.

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 21 : 24 heures.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (31/08/2005)

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC**

232-2005

DOSSIER DE M. CLAUDE LAROCHE, LOT 380-P

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance de la demande d'autorisation formulée par Menuiserie Claude Laroche inc. auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE monsieur Claude Laroche et madame Louise Roy ont acquis le lot 380-P localisé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, le 26 novembre 1982, alors qu'une maison y était érigée en vertu de l'article 31 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et déclarée au dossier de la CPTAQ # 082806;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot visé est de classe 2.W, selon la carte de l'Inventaire des terres du Canada;

ATTENDU QUE la superficie visée fait l'objet d'un usage commercial depuis 1983 et que depuis cette date aucune plainte n'a été formulée à la municipalité de Sainte-Croix, à l'encontre de l'entreprise Menuiserie Claude Laroche inc., donc pas d'effets négatifs sur les activités agricoles existantes;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le lot visé ne bénéficie d'aucun service d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE le bâtiment agricole actif le plus rapproché du lot visé est à 1100 mètres de distance;

ATTENDU QUE la municipalité a émis des permis de construction de garage, de remise, d'atelier et d'agrandissement des infrastructures en septembre 1983, en septembre 1984, en septembre 1986 et en septembre 1989;

ATTENDU QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles sont inexistantes et compte tenu du fait que le commerce opère depuis 1983 et que les infrastructures sont en place;

ATTENDU QUE la demanderesse opère son commerce, sans entrave à l'agriculture du secteur en fabriquant et vendant des meubles de jardins extérieurs;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

ATTENDU QUE de 1982 à 1994 un seul compte de taxes était émis par la municipalité comprenant la résidence de monsieur Claude Laroche et son commerce et que dans les faits il n'y avait qu'une seule unité d'évaluation;

ATTENDU QUE depuis 1994, il y a un compte de taxes pour la résidence de monsieur Claude Laroche et un compte de taxes pour le commerce, parce qu'il y a deux unités d'évaluation;

ATTENDU QUE le 21 février 1994, monsieur Claude Laroche a vendu une partie du lot # 380 à Menuiserie Claude Laroche inc., d'une superficie de 8 579.80 mètres carrés, tout en se gardant une superficie pour sa résidence de 4 960.9 mètres carrés;

ATTENDU QUE de 1983 à 1986, monsieur Claude Laroche opérait un commerce en son nom personnel, que par la suite le commerce a porté la raison sociale Menuiserie Claude Laroche enregistrée et plus récemment Menuiserie Claude Laroche inc.;

ATTENDU QUE la demande ne comporte aucun lotissement, aucun morcellement, ni aliénation;

ATTENDU QU'il existe des espaces disponibles en zone non agricole pour opérer des commerces;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne vient pas soustraire de l'agriculture une superficie cultivable, compte tenu des activités que l'on y exerce depuis 1983;

ATTENDU QU'au fil des ans, l'activité commerciale a été apprivoisée dans le secteur, ne portant pas ainsi atteinte à l'homogénéité du milieu;

ATTENDU QUE la superficie visée est insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la demanderesse désire utiliser une superficie pour des fins commerciales en conformité avec la réglementation municipale, considérant que le lot visé fait partie de la zone 86-A;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne vient pas modifier, déstructurer et affaiblir l'homogénéité du milieu et qu'elle n'augmente en rien les contraintes sur l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation de la Menuiserie Claude Laroche inc. est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

CONSIDÉRANT la recommandation U50-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Croix appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 21 : 26 heures.

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 355-2005

233-2005

DOSSIER DE M. DENYS HÉBERT, ZONE 78-A

CONSIDÉRANT la demande de M. Denys Hébert afin de modifier le règlement de zonage numéro 355-2005 à l'effet de permettre des résidences secondaires dans la zone 78-A;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette modification au règlement numéro 355-2005;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, selon la recommandation U49-2005 du comité consultatif d'urbanisme.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

AUTRE(S)

234-2005

MODIFICATION À LA VERBALISATION (CÔTE DES SOUS-BOIS)

ATTENDU la demande de l'Association des propriétaires de la côte des Sous-Bois datée du 14 juillet 2005 afin de modifier l'appellation de ladite côte pour clarifier l'étendue de la côte;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande mais de recommander l'installation d'une enseigne indiquant les numéros civiques;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la demande de l'Association des propriétaires de la côte des Sous-Bois, selon la recommandation U51-2005 du comité consultatif d'urbanisme et de recommander l'installation d'une enseigne indiquant les numéros civiques aux frais des propriétaires de la côte.

235-2005

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 354-2005 (DOCUMENT SUR LE LITTORAL)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de modifier le règlement des permis et certificats numéro 354-2005 afin d'ajouter l'obligation de fournir, lors d'une demande de permis, un document légal définissant le littoral selon les exigences du ministère responsable;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette modification au règlement numéro 354-2005;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, selon la recommandation U53-2005 du comité consultatif d'urbanisme.

236-2005

FÉLICITATIONS À M. CLAUDE GARNEAU

ATTENDU la recommandation U52-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'envoyer un mot de félicitations à M. Claude Garneau;

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'offrir nos sincères félicitations à M. Garneau ainsi qu'à sa famille pour les rénovations effectuées à sa résidence du 6570 route Marie-Victorin.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

237-2005

DÉMISSION DE M. STEVE VÉZINA

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de monsieur Steve Vézina, à compter du 01 juin 2005, à titre de pompier volontaire depuis le 07 novembre 2000.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Steve Vézina et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

VOIRIE

LIGNAGE DES CHEMINS ET RANGS

238-2005

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les travaux de lignage des chemins et rangs selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 8,755.59 \$ à Dura-Lignes inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 14 juillet 2005.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

DÉPÔT À NEIGE

239-2005

RELOCALISATION

ATTENDU la demande datée du 14 décembre 2004 de M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs, à l'effet de relocaliser le site de dépôt à neige situé présentement près du stationnement de l'aréna, donnant sur les terrains de soccer, vers un autre endroit pouvant être situé dans le chemin de l'Aqueduc;

ATTENDU le nouvel aménagement du grand terrain de soccer et fossés dans ce secteur;

ATTENDU le rapport daté du 26 septembre 2005 de M. Stéphane Milot, inspecteur municipal, nous indiquant qu'il est possible de relocaliser ce site dans le chemin de l'Aqueduc, soit à ± 400 mètres de l'existant;

ATTENDU QUE seule la neige des trottoirs de la rue Principale est dirigée vers ce site et que la quantité est la même que les années antérieures et donc très minime;

ATTENDU les correspondances datées du 29 mars 1993 et du 22 mars 1999 au ministère de l'Environnement de l'époque, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, les informant de notre site;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge nécessaire de relocaliser ce site en raison de beaucoup de circulation automobile et piétonnière dans le secteur actuel, vu la proximité de l'école secondaire, de l'aréna, et de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QU'il devient attrayant et dangereux pour la sécurité des gens de se glisser sur cet amoncellement de neige vu la proximité du réseau électrique aérien;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal à relocaliser le site dans le chemin de l'Aqueduc, selon le plan annexé, et en utilisant de la terre de déblai de la rue Leclerc pour effectuer l'assiette du site.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

240-2005

SOUSSION(S) – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN

Deux (2) soumissions reçues :

	Urbain	Rural	Total
➤ Groupe Castonguay inc.	19 641.12	3 188.49	22 829.61 \$
➤ Trafic Contrôle F.M. inc.	22 893.38	3 270.48	26 163.86 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

ATTENDU QUE le contrat d'entretien pour le réseau d'éclairage public viendra à échéance le 30 septembre 2005;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Groupe Castonguay inc. pour le prix de 22 829.61 \$ pour une période de 36 mois, couvrant la période du 01 octobre 2005 au 30 septembre 2008.

QUE Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL # 501674 (RUES LAURIER, LECLERC & DESROCHERS)

241-2005

SOUSSION(S) ET AUTORISATION AU PROMOTEUR DE DÉBUTER LES TRAVAUX

Six (6) soumissions reçues :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

➤ Les Excavations H. St-Pierre inc.	984 718.67 \$
➤ Les Constructions de l'Amiante inc.	1 010 569.61 \$
➤ Entreprises G.N.P. inc.	1 027 761.91 \$
➤ Cie Wilfrid Allen ltée	1 098 417.43 \$
➤ Les Excavations Ste-Croix inc.	1 130 895.61 \$
➤ Excavation Marcel Vézina inc.	1 240 738.17 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement, selon la recommandation de Polygec inc., d'entériner le choix retenu par le promoteur Construction C.J. Picard inc., à l'acceptation de l'entrepreneur « Les Excavations H. St-Pierre inc. » pour le prix de 984 718.67 \$, taxes incluses, à la réalisation de ce projet.

D'autoriser le promoteur à débiter les travaux dès qu'il nous aura transmis toutes les garanties requises conformément à notre réglementation.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER # 501674

242-2005

PARTICIPATION MUNICIPALE AU PROJET

ATTENDU les résolutions numéros 270-2004 et 271-2004;

ATTENDU le plan cadastral déposé par Denis C. Savoie, arpenteur-géomètre, sous sa minute numéro 2666, lots numéros 105-119 à 105-126;

ATTENDU QUE ce plan cadastral a été accepté le 23 août 2005 par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « Construction C.J. Picard inc. » le deuxième versement au montant de 12,000.00 \$ pour la phase 1 du projet numéro 501674 de la rue Marcel-Faucher.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2004 (CIRCULATION ET SIGNALISATION)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement aux fins de modifier les annexes «A», « J », « K » & «O» du règlement numéro 333-2004 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PARC JEAN-GUY FOURNIER

243-2005

MODULES DE JEUX - ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les modules de jeux pour le parc d'amusement selon la recommandation du directeur des loisirs, et d'autoriser le paiement de la facture numéro 0508-0050 au montant de 29,251.69 \$ à Jambette inc., en référence à la résolution numéro 148-2005.

D'accepter la pierre de rivière pour le parc d'amusement selon la recommandation du directeur des loisirs, et d'autoriser le paiement de la facture numéro 9683 au montant de 4,127.90 \$ à Béton Miroc Rive-Nord, en référence à la résolution numéro 172-2005.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER

244-2005

TRAVAUX

ATTENDU le rapport de M. Stéphane Milot, inspecteur municipal et de M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs, daté du 29 août 2005 relativement aux travaux d'aménagement du terrain de soccer présentement en cours et des recommandations sur les travaux à compléter;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

Travaux en cours :

• Terrain de soccer : remplissage des fossés, avaloirs, drains (Les Excavations Ste-Croix inc.) facture # 3080 :	6,298.50
• Labourer, niveler et semer le terrain :	1,100.00
• Enlever pierres :	900.00
• Semence :	<u>1,300.00</u>
Sous-total :	9,598.50 \$

Travaux à compléter :

• Remplissage du fossé jusqu'à l'extrémité ouest du terrain de soccer (près du stationnement aréna) :	800.00
• Pose d'avaloirs (4) :	<u>400.00</u>
Sous-total :	1,200.00 \$

Aménagement du terrain de pratique de golf :

• Pose d'un drain (entre les terrains golf et soccer) :	470.00
• Pose d'avaloirs (4)(entre les terrains golf et soccer) :	400.00
• Pose d'un drain agricole jusqu'au cours d'eau Barbin :	1,000.00
• Remplissage du fossé jusqu'au cours d'eau Barbin :	<u>1,300.00</u>
Sous-total (partie 1):	3,170.00 \$

• Essouchage et nivelage du terrain :	4,000.00
• Labourer, niveler et semer le terrain :	800.00
• Enlever pierres :	900.00
• Semence :	<u>1,300.00</u>
Sous-total (partie 2) :	7,000.00 \$

Total : 10,170.00 \$

Total de l'ensemble du projet d'aménagement : 20,968.50 \$

Total de l'ensemble du projet d'aménagement, excluant la partie 2 : 13,968.50 \$

ATTENDU QUE ce conseil juge souhaitable de compléter partiellement ce projet (excluant la partie 2), en raison de sécurité pour les usagers (les fossés), de l'esthétique de ce secteur et afin d'éviter d'avoir à causer de nouveaux frais aux aménagements actuels (terrain de soccer) pour la réalisation ultérieure du terrain de pratique de golf;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser les travaux en cours et à compléter, de même que les travaux proposés de la partie 1 à l'aménagement d'un terrain de pratique de golf.

D'autoriser l'inspecteur municipal et le directeur des loisirs à faire compléter lesdits travaux à l'intérieur de l'estimation budgétaire proposée et conformément aux règles habituelles.

245-2005

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 244-2005 relativement aux travaux d'aménagement du terrain de soccer, des travaux à compléter et de l'aménagement du terrain de pratique de golf;

ATTENDU QUE pour payer ledits travaux, un financement net global de ± 21,000. \$ est requis pour procéder, dans l'éventualité de la réalisation ultérieure de la partie 2 mentionnée à ladite résolution;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser le financement suivant :

• Fonds d'investissements (poste 22-70150-721) :	5,000. \$
• Fonds des activités financières (poste 02-70150-522 à virer au fonds d'investissements) :	6,000. \$
• Subvention du Club de soccer Ste-Croix :	5,000. \$
• Subvention Programme Bell (par l'entremise du club de soccer) :	5,000. \$

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005

D'offrir nos remerciements aux organisateurs du Club de soccer de Sainte-Croix pour leur implication au financement de ces aménagements.

VARIA

246-2005

RANG PETIT-2 (NON OFFICIALIZÉ PAR LA TOPONYMIE)

ATTENDU le règlement municipal numéro 359-2005 donnant le nom de rang Petit-2 à une bretelle anciennement appelée 2^{ième} rang;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie n'a pas officialisé le nom proposé puisque celui-ci n'est pas conforme aux règles d'écriture toponymiques et recommande plutôt la forme « Petit-2^{ième} Rang »;

ATTENDU QU'il est de notoriété d'appeler ce rang « Petit-2 »;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de conserver le nom retenu à notre réglementation.

247-2005

PATRICK LEMAY

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'offrir nos sincères félicitations à M. Patrick Lemay pour avoir remporté le titre de « Champion du monde Powerman » dans la catégorie amateur lors du championnat mondial « Powerman » en Suisse le 21 août dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dossier fonderie Bibby Sainte-Croix :

- Pétition déposée par M. Richard Fournier de la rue Legendre relativement à la fonderie Bibby pour différentes pollutions...une copie sera adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et autres intervenants politiques.
- L'appui de la démarche est sollicité auprès de la municipalité...la demande sera analysée.
- Visite de l'inspecteur municipal à la fonderie Bibby vendredi le 02/09/05...rapport écrit à venir au conseil.
- Pollution par le bruit :
 - intercom (surtout la nuit).
 - déplacement d'un conteneur.
- Suivi pour la pose de la clôture rue Legendre...une nouvelle demande de dérogation mineure a été demandée auprès de l'urbaniste...sera entendue à la session d'octobre.
- Demande de réfection du rang 4 Ouest au budget 2006.
- Prolongement du rang 4 Est pour la porcherie de M. Robert Paré...sera analysé avant de prendre une décision.
- Détérioration des rangs vu la circulation lourde pour desservir les porcheries.
- Cochons morts laissés fréquemment sur le bord du rang 4 Ouest...aviser immédiatement l'urbaniste.
- Est-ce qu'il y a un règlement sur l'épandage? Non, cependant la municipalité peut établir une période fixe.
- Élection le 6/11/05 (candidatures du 18 septembre au 14 octobre 2005)

248-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 22 : 55 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, directeur général